

VILLE DE CHARTRES

Direction Aménagement et urbanisme

Décision n°D-V-2021-0358

DECISION

Modification du dossier de réalisation de la ZAC Pôle gare - Participation du public par voie électronique

LE MAIRE DE CHARTRES,

- Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 autorisant les Conseils Municipaux à donner au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 déléguant une partie de ses attributions au Maire de Chartres pour ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement,

- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R. 123-46-1 ;
- Vu la délibération n°14/317 du conseil municipal de Chartres en date du 08 septembre 2014 approuvant le dossier de création de la ZAC « Pôle gare » à Chartres ;
- Vu la délibération n°2016/141 du conseil municipal de Chartres en date du 31 mars 2016 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « Pôle gare » à Chartres et du programme des équipements publics ;
- Vu la délibération n°CM2021/053 du conseil municipal de Chartres en date du 17 mars 2021 modifiant le dossier de réalisation de la ZAC « Pôle gare » à Chartres ;
- Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire n°2021-3245 en date du 25 juin 2021 sur l'évaluation environnementale du projet ;
- Considérant qu'en application de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier de réalisation modifié de la ZAC « Pôle gare » à Chartres et son évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une participation du public par voie électronique.

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder à une participation du public par voie électronique et de mettre à disposition du 16 septembre au 16 octobre 2021, soit pendant 31 jours consécutifs, le dossier de réalisation modifié de la ZAC « Pôle gare », l'évaluation environnementale du projet, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage.

Le public doit faire part de ses observations durant le délai de consultation précité uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet :

www.registre-dematerialise.fr/2578

Conformément à l'article R.123-46-1 IV du Code de l'environnement, un dossier papier peut être mis à disposition sur demande.

Toute demande d'information auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse :

ppve-2578@registre-dematerialise.fr

- Par voie postale :

Ville de Chartres
PPVE ZAC Pôle gare
Hôtel de Ville – Place des Halles
28000 CHARTRES

Le public sera informé de l'ouverture de la procédure de participation par un avis publié au moins 15 jours avant la date d'ouverture sur :

- Echo républicain
- Echo de Brou
- Le site internet dédié à la mise à disposition : www.registre-dematerialise.fr/2578
- Le site internet de la ville de Chartres : www.chartres.fr
- Affichage en mairie et sur les lieux concernés

A l'issue de cette participation du public, une synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.

La ville de Chartres est l'autorité compétente pour approuver le dossier de réalisation modifié de la ZAC « Pôle gare ».

ARTICLE 2 : Les frais de procédure (publicité et registre dématérialisé) sont à la charge du maître d'ouvrage soit la ville de Chartres.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative ».

Date d'envoi en préfecture : 20/08/2021 Date de retour préfecture : 20/08/2021 Identifiant de télétransmission : 028-212800858-20210817- lmc159397-AU-1-1
--

Le Maire,
M. Jean-Pierre GORGES

